

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

SEANCE DU 05/04/2018

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GRENARD Eliane, Maire déléguée, ARBEZ-CARME Elisabeth, BOUILLIER Isabelle, PILLARD Claudie, GAILLARD Denis, MOYAT Alain, Maire adjoints, CUPILLARD Elisabeth, GROSSIORD Daniel, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain.
Absents excusés:	DALLOZ Sylvie qui donne procuration à MICHAUD Sylvie, DURIF Joël qui donne procuration à MICHARD Jean-Louis, GRENARD Daniel qui donne procuration à GRENARD Eliane, RAFFIN Emilie qui donne procuration à ARBEZ-CARME Elisabeth, VERNEREY Samuel qui donne procuration à PERRIN Raphaël, PERRIER Marianne, PETETIN Aurore, ZEHNDER Damien, PATARCHI Guillaume.
Secrétaire de séance	PILLARD Claudie

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 01/03/2018 qui est approuvé à l'unanimité.

I. BUDGET PRIMITIF

A) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DU COMPTABLE 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la présentation et justification des comptes du comptable du trésor à la collectivité et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget principal du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

B) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2017

Suite à la présentation des comptes 2017 du budget primitif du budget principal, le Conseil Municipal, après que M. le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à M. Jean-Louis MICHARD, doyen de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes de l'exercice en fonctionnement s'élèvent à 822 018.68 € pour un montant de dépenses de 559 760.51 €. Le résultat net de fonctionnement s'élève à 262 258.17 €.

Le déficit d'investissement s'élève à 156 120.91 €.

En soustrayant le déficit d'investissement qui doit être financé, l'excédent net à reporter en 2018 est de 106 137.26 €.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		124 956.86	183 355.18		183 355.18	124 956.86
Opérations de l'exercice	559 760.51	697 061.82	259 372.62	286 606.89	819 133.13	983 668.71
TOTAUX	559 760.51	822 018.68	442 727.80	286 606.89	1 002 488.31	1 108 625.57
Résultats de clôture		262 258.17	156 120.91			106 137.26
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	559 760.51	822 018.68	442 727.80	286 606.89	1 002 488.31	1 108 625.57
Résultats définitifs		262 258.17	156 120.91			106 137.26

II. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT "LE GITALET"

A) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE 2017 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Approbation du compte de gestion du comptable 2017

Le compte de gestion du comptable 2017 étant conforme au compte administratif 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé par le receveur concernant le budget annexe lotissement "Le Gitalet" pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2017

Suite à la présentation des comptes 2017 du budget primitif, le Conseil Municipal, après que M. le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à M. Jean-Louis MICHARD, doyen de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes de l'exercice en fonctionnement s'élèvent à 1 150 010.38 € pour un montant de dépenses de 1 053 331.95 €. Compte tenu du résultat reporté de - 17 786.79 €, le résultat net de fonctionnement s'élève à 78 891.64 €.

L'excédent d'investissement s'élève à 466 508.02 €.

L'excédent net à reporter en 2018 est de 545 399.66 €.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	17 786.79			440 294.41	17 786.79	440 294.41
Opérations de l'exercice	1 053 331.95	1 150 010.38	874 857.35	901 070.96	1 928 189.30	2 051 081.34
TOTAUX	1 071 118.74	1 150 010.38	874 857.35	1 341 365.37	1 945 976.09	2 491 375.75
Résultats de clôture		78 891.64		466 508.02		
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	1 071 118.74	1 150 010.38	874 857.35	1 341 365.37	1 945 976.09	2 491 375.75
Résultats définitifs		78 891.64		466 508.02		545 399.66

Affectation des résultats 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

- Résultat de clôture au 31/12/2017 : 545 399.66 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement, au compte 002 R : 78 891.64 €
- Report de l'excédent d'investissement au compte 001R : 466 508.02 €

B) VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT "LE GITALET" 2018

M. le Maire fait une présentation détaillée, compte par compte, du budget annexe Lotissement "Le Gitalet" 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2018 par un vote par nature, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de 1 180 960.34 €
- En section d'investissement pour un montant de 1 501 568.70 €.

BP 2018

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	1 180 960.34 €
FONCTIONNEMENT - DEPENSES Opérations Réelles	139 891.64

011	011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	134 091.64
6045	Achats étude	8 000.00
605	Travaux voirie- Achat matériaux, équipement et travaux	126 091.64

66	66- CHARGES FINANCIERES	5 500.00
66111	INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	5 500.00
65	65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	300.00
658	Autres charges de gestion courante	300.00

042	Opérations d'ordre	1 035 568.70
7133	Variation en cours de production de biens	840 568.70
71355	Variation stocks terrains aménagés	195 000.00
043	Opération d'ordre entre section	5 500.00
608	Frais terrains en cours d'aménagement	5 500.00

FONCTIONNEMENT - RECETTES	1 180 960.34 €
FONCTIONNEMENT - RECETTES Opérations Réelles	195 000.00

70	Produits des services	195 000.00
7015	Vente de terrains aménagés	195 000.00
042	Opérations d'ordre	901 568.70
71355	Variation de stock produit des terrains	901 568.70
043	Opération d'ordre entre section	5 500.00
796	Transfert de charges financières	5 500.00
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	78 891.64

INVESTISSEMENT - DEPENSES	1 501 568.70 €	
040	TOTAL CHAPITRE 040 opérations d'ordre	901 568.70
3555	Terrains aménagés	901 568.70
16	TOTAL CHAPITRE 16 opérations réelles	545 000.00
1641	Emprunts	545 000.00
26	TOTAL CHAPITRE 26 Participations	55 000.00
261	Participations	55 000.00

INVESTISSEMENT - RECETTES	1 501 361.32 €	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	466 508.02
040	TOTAL CHAPITRE 040 opérations d'ordre	1 034 853.30
3351	Terrains	188 644.75
3354	Etudes et prestation de service	89 334.65
3355	Travaux	561 873.90
3555	Terrains aménagés	195 000.00
16	TOTAL CHAPITRE 16 opérations réelles	0.00
16876	Autres dettes - Autres EPL	0.00
1641	Emprunt	0.00

III. BUDGET ANNEXE MAISON DE L'ENFANCE

A) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE 2017 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Approbation du compte de gestion du comptable 2017

Le compte de gestion du comptable 2017 étant conforme au compte administratif 2017, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé par le receveur concernant le budget annexe Maison de l'Enfance pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2017

M. le Maire souligne la bonne évolution de l'activité de la Maison de l'Enfance et notamment la hausse du budget de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) liée à une augmentation du nombre de repas fournis.

Suite à la présentation des comptes 2017 du budget primitif, le Conseil Municipal, après que M. le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à M. Jean-Louis MICHARD, doyen de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes de l'exercice en fonctionnement s'élèvent à 469 112.12 € pour un montant de dépenses de 433 084.11 €. Le résultat net de fonctionnement s'élève à 36 028.01 €.

Le déficit d'investissement s'élève à 1 086.51 €.

En soustrayant le déficit d'investissement qui doit être financé, l'excédent net à reporter en 2018 est de 34 941.50 €.

Le bilan général de l'année 2017 se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		39 422.62	1 521.45		1 521.45	39 422.62
Opérations de l'exercice	433 084.11	429 689.50	1 394.90	1 829.84	434 479.01	431 519.34
TOTAUX	433 084.11	469 112.12	2 916.35	1 829.84	436 000.46	470 941.96
Résultats de clôture		36 028.01	1 086.51			34 941.50
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	433 084.11	469 112.12	2 916.35	1 829.84	436 000.46	470 941.96
Résultats définitifs		36 028.01	1 086.51			34 941.50

Affectation des résultats 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter ce résultat en apurant le déficit comme suit :

- Soit prioritairement au compte 1068 : 1 086.51 €
- Et le solde disponible est reporté en fonctionnement, au compte 002 R : 34 941.50 €

B) VOTE DU BUDGET ANNEXE MAISON DE L'ENFANCE 2018

M. le Maire fait une présentation détaillée, compte par compte, du budget annexe "Maison de l'Enfance" 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2018 par un vote par nature, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de 456 941.50 €
- En section d'investissement pour un montant de 3 368.01 €.

SECTION FONCTIONNEMENT

		BP 2018
CHAPITRES	DEPENSES	456 941.50 €
11	Charges à caractère général	116 060.00 €
12	Charges de personnel	330 600.00 €
22	Dépenses imprévues fonctionnement	8 000,00 €
23	Virement à la section d'investissement	2 281.50 €
CHAPITRES	RECETTES	456 941.50 €
70	Produits des services	153 000.00 €
74	Dotations et participations	269 000.00 €
002	Résultat reporté	34 941.50 €

SECTION INVESTISSEMENT

Opérations financières		BP 2018
Dépenses		1 086.51
001001	Résultat investissement reporté	1 086.51
Recettes		1 086.51
10681068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 086.51
021	Virement de la section de fonctionnement	-
INVESTISSEMENTS		BP 2018
Dépenses		2 281.50
2188	Autres immobilisations incorporelles	2 281.50
Recettes		2 281.50
021	Virement de la section de fonctionnement	2 281.50
TOTAL DEPENSES		3 368.01 €
TOTAL RECETTES		3 368.01 €

IV. CONVENTION SIDEC

M. le Maire fait part des ajustements tarifaires en 2018 du SIDEC suite au développement de leurs services informatiques. En conséquence, il convient d'établir un avenant à la convention d'adhésion aux services mutualisés du Service Informatique et TIC (SITIC) du SIDEC couvrant la maintenance et l'assistance sur logiciels.

La cotisation au titre de l'année 2018 s'élève à 3 852,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les conditions financières sus-mentionnées incluant les nouveaux services informatiques du SIDEC et autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion .

V. QUESTIONS DIVERSES

A) PORTAGE DES REPAS

Madame Elisabeth ARBEZ-CARME rappelle que depuis le 1er janvier 2018, le Syndicat Mixte des Aînés du Haut-Jura (SMAAHJ) a cessé le portage des repas.

En solution transitoire, des bénévoles assurent aux 2 personnes bénéficiaires à Septmoncel la distribution des repas confectionnés par le Cantou des Saphirs.

Un nouveau service de portage de repas à domicile est à l'étude, mis en place par La Poste en partenariat avec le groupe de restauration Elixior, qui devrait débiter la deuxième quinzaine de mai.

Des informations complémentaires sont demandées concernant les conditions de convention avec la Poste et la facturation aux usagers.

B) SOUVENIR FRANCAIS

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale, le Souvenir Français propose aux maires d'organiser une cérémonie du souvenir au cours de laquelle sera planté un arbre "l'Arbre aux Valeurs".

En parallèle, les Jeunes Sapeurs-Pompiers apporteront la flamme de l'Arc de Triomphe sur tous les lieux de plantation, rappelant le souvenir des Morts.

L'assemblée est favorable à ce projet.

C) CENTRALES VILLAGEOISES

Plusieurs associations sous l'appellation Centrales Villageoises ont été créées en décembre 2017 afin de promouvoir les énergies renouvelables locales et aider à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits les plus propices de particuliers ou de collectivités.

Le Parc Naturel Régional est partenaire de cette opération et finance les études ; les Centrales Villageoises s'engagent à financer, installer et entretenir les panneaux photovoltaïques.

Les usagers s'engagent à devenir actionnaires des Centrales Villageoises et à signer un contrat de location sur 20 ans. L'électricité est vendue, en échange, les usagers perçoivent un loyer.

Des repérages ont été effectués pour déterminer les bâtiments les plus performants.

Des contacts vont être repris.

Séance levée à 22 h 55

Le Maire,


Raphaël PERRIN



Affiché le 12/04/2018